



Rapport sur les réalisations à l'égard des subventions institutionnelles du CRSH

Au moyen de ses subventions institutionnelles, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) verse des subventions globales annuelles pour aider les établissements postsecondaires canadiens admissibles à financer des travaux de recherche à petite échelle et des activités liées à la recherche à l'échelle de l'établissement dans les sciences sociales et les sciences humaines. L'objectif des subventions institutionnelles du CRSH est d'aider les établissements postsecondaires canadiens à renforcer l'excellence dans la recherche en sciences sociales et en sciences humaines.

Dans le rapport sur les réalisations, l'établissement peut faire part des résultats de sa subvention et expliquer en quoi elle contribue à bâtir un avenir meilleur pour le Canada et le reste du monde. Afin de démontrer l'impact de la recherche qu'il finance, le CRSH peut aussi communiquer les renseignements fournis dans ce rapport aux députés, à la communauté des chercheurs ou au grand public.

Les établissements doivent présenter ce rapport dans les trois mois suivant la fin de la période de validité de la subvention (y compris toute période de prolongation). Si le rapport n'est pas reçu en bon état pendant ces trois mois, l'établissement ne sera pas admissible à d'autres subventions, et tous les versements seront suspendus, jusqu'à ce que le rapport ait été présenté.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la page Web dédiée aux [rapports sur les réalisations](#).

Numéro de demande : _____

Nom de l'établissement : _____

Représentant d'établissement (nom de famille, prénom) : _____

Personne-ressource de l'administration (nom de famille, prénom) : _____

Courriel de la personne-ressource de l'administration : _____

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord que la subvention institutionnelle a contribué à l'excellence dans la recherche à votre établissement au cours de la période visée par le rapport?

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Neutre
- En désaccord
- Fortement en désaccord

1.2 Combien de programmes de financement internes profitent (en entier ou en partie) des fonds d'une subvention institutionnelle?



1.3 Combien de comités d'examen par les pairs ont-ils été mis sur pied?

1.4 Veuillez indiquer le nombre de membres que comptent les comités d'examen par les pairs en sciences sociales et en sciences humaines :

Domaine d'études	Nombre de membres
Sciences sociales	
Sciences humaines	
Autre	

1.5 Selon les catégories d'activités ci-dessous, veuillez indiquer le pourcentage de la subvention qui a été alloué à chaque type d'activité dans le cadre de la série de programmes de l'établissement :

Type d'activité principale ¹	Pourcentage de la subvention
Projets de recherche à petite échelle (<i>p. ex. subventions de démarrage, études pilotes, subventions de développement</i>)	
Déplacement pour assister à une conférence	
Organisation d'activités de mobilisation des connaissances (<i>p. ex. ateliers, séminaires</i>)	
Autre (<i>veuillez préciser : _____</i>)	

2.0 RÉSULTATS LIÉS À LA SUBVENTION

2.1 Veuillez décrire la contribution qu'a apportée la subvention institutionnelle du CRSH à la stratégie de recherche globale de votre établissement. Consultez la déclaration jointe à la demande de subvention institutionnelle de 2015 (maximum de 300 mots).

¹ L'activité doit représenter l'objectif principal du financement. Par exemple, dans le cas d'un projet de recherche à petite échelle, cela pourrait comprendre l'aide aux étudiants, les frais de déplacement ainsi que d'autres dépenses; cependant, le montant total pour les subventions de recherche à petite échelle doit être inclus dans cette activité, même s'il pourrait comprendre d'autres activités précisées dans ce tableau.



2.2 Combien d'étudiants, de chercheurs de niveau postdoctoral et de non-étudiants ont-ils profité de cette subvention?

Catégorie	Nombre
Étudiants collégiaux	
Étudiants de premier cycle	
Étudiants de deuxième cycle	
Étudiants de troisième cycle	
Chercheurs de niveau postdoctoral	
Autre (p. ex. technicien, associé de recherche professionnel)	

2.3 Combien de produits de recherche découlent de cette subvention?²

3.0 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

3.1 *Facultatif* - Veuillez fournir d'autres commentaires au CRSH sur le programme de subvention (maximum de 300 mots).

² Les produits de recherche peuvent comprendre les produits universitaires traditionnels, tels que des articles examinés par des pairs, des livres, des dossiers de conférences, ainsi que d'autres activités de mobilisation des connaissances.